



REGLEMENT PARTICULIER DE LA COUPE DE NORMANDIE +16 ANS Saison 2023/2024

➤ 1. TITRE

1.1 La Ligue de Normandie organise chaque saison une épreuve appelée Coupe de Normandie réservée aux équipes régionales **de +16 ans Masculines et +16 ans Féminines**.

1.2 Un trophée et une dotation du partenaire de la Ligue « HN SPORT » seront remis aux vainqueurs et aux finalistes.

➤ 2. COMMISSION D'ORGANISATION

2.1 La Commission de la Coupe de Normandie est composée par des membres de la COC régionale.

2.2 Elle est chargée, en collaboration avec le Président de la COC régionale, de l'organisation et de l'administration de la compétition.

➤ 3. ENGAGEMENTS

3.1 La Coupe de Normandie Régionale est ouverte à tous les clubs régionaux affiliés de Normandie. Peuvent participer les équipes réserve de National évoluant dans les championnats régionaux, sur volontariat.

3.2 Les équipes ne souhaitant pas participer à la coupe de Normandie, peuvent se désister avant le 20 Aout 2023.

3.3 Les équipes se retirant de la compétition après le tirage de cette compétition seront déclarées Forfait.

3.4 Les prescriptions du présent règlement s'appliquent à tous les clubs engagés.

3.5 L'inscription d'un club peut être refusée ou annulée par la Ligue au 1^{er} septembre, si le club n'est pas à jour de ses cotisations fédérales.

3.6 Il ne peut y avoir **qu'une seule équipe par club** engagée en Coupe de Normandie régionale.

3.7 Les clubs conventionnés peuvent s'engager en Coupe de Normandie :

- ✓ Si la convention s'engage, les clubs membres ne peuvent pas jouer la Coupe de Normandie.
- ✓ 3.7.b Si la convention ne s'engage pas, les clubs membres peuvent jouer la Coupe de Normandie.

3.8 Les droits d'inscription en vigueur seront à régler à réception de la facture.

3.9 L'engagement pour la Coupe de Normandie +16 ans est automatique si le club est engagé en championnat de Normandie. Le désistement sur cette compétition (réf. 3.2) doit être envoyé par mail à la Ligue de Normandie.

➤ 4. COMPOSITION DE L'EQUIPE

4.1 Le club peut aligner 14 joueurs ou joueuses sur la feuille de match.

4.2 Tous joueurs ayant participé à une journée de championnat National ne peuvent participer à la Coupe de Normandie.

➤ 5. FORMULE DE L'EPREUVE

5.1 Calendrier 2023/2024

Inscription automatique et avant le 20 août 2023 pour les équipes réserve de National délai de rigueur.

Pour l'organisation des différents tours, voir le calendrier général des compétitions.

Aucun report ne sera autorisé, seule la Commission sera habilitée à modifier le calendrier.

5.2 La Coupe de Normandie est une compétition à élimination directe pour toutes les équipes par tirage au sort.

Sous réserve du calendrier sportif, organisation des 1/2 finales et finales Masculines et Féminines le **jeudi 09 mai 2024** sur 2 sites ou **1 site avec 2 gymnases de proximité**, appel à candidatures auprès des clubs pour l'organisation.

Jusqu'au 3^{ème} tour de la compétition l'équipe évoluant au plus bas niveau recevra la rencontre.

A niveau égal la première équipe tirée au sort recevra.

Les frais d'arbitrages sont facturés par les arbitres au club recevant.

➤ 6. CHOIX DES TERRAINS

6.1 Le club situé hiérarchiquement à l'échelon le plus bas reçoit, jusqu'au 3^{ème} tour inclus. En cas d'égalité de niveau, le club tiré en premier reçoit.

6.2 Les 1/2 finales et finales ont lieu le même jour sur 2 sites. Elles se déroulent selon le calendrier établi par la Commission Sportive de la Ligue. Un appel à candidatures pour l'organisation des finales sera envoyé aux clubs en cours de saison. Les clubs doivent répondre à un cahier des charges fourni par la COC chaque saison.

➤ 7. ORGANISATION DES RENCONTRES

7.1 L'organisation des rencontres est assurée par le club recevant.

7.2 Les frais d'arbitrage sont à régler sur place par le club recevant, avant le début de la rencontre.

7.3 Les frais d'arbitrage sur les 1/2 finales et les finales de la Coupe de Normandie sont pris en charge par la Ligue.

7.4 Les matchs ont lieu aux dates fixées par le calendrier général des compétitions.

7.5 Les matchs doivent commencer à l'heure indiquée sur la conclusion de match. L'horaire des rencontres est celui prévu par les règlements généraux.

7.6 En cas d'absence de l'une des équipes, le forfait peut être réclamé par l'équipe présente sur le terrain et constaté par l'arbitre.

7.7 Les dispositions des règlements généraux de la FFHB concernant le forfait dans les compétitions officielles, paragraphe « forfait isolé » doivent être appliquées avant le constat définitif du forfait.

7.8 Forfaits déclarés : voir articles 6 et 7 des Règlements Généraux des Compétitions Régionales. Cependant, tous forfait d'un club en Coupe de Normandie +16 ans Masculins et/ou +16 ans Féminines entraînent les frais dus à ce forfait.

➤ **8. ARBITRAGE**

8.1 Les arbitres sont désignés par la Commission Territoriale d'Arbitrage.

8.2 En cas d'absence d'arbitre, les dispositions inscrites dans les règlements généraux fédéraux sont appliquées.

➤ **9. DELEGUES**

9.1 Un délégué de la COC est présent à partir des 1/2 finales. Un délégué peut être désigné par la CTA à partir des 1/4 de finales.

➤ **10. DISCIPLINE**

10.1 Le pouvoir disciplinaire est exercé selon les dispositions des articles du règlement disciplinaire fédéral.

10.2 L'organisme de première instance est la Commission Régionale de Discipline.

➤ **11. DUREE DES RENCONTRES**

11.1 La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 min (repos 10 min).

11.2 En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire dans les matchs de Coupe de Normandie, il y a lieu de procéder directement à l'épreuve des tirs au but (voir règlement fédéral).

➤ **12. LICENCES ET QUALIFICATIONS**

12.1 Les dispositions sont celles des règlements généraux fédéraux concernant la Coupe de France à l'exception de la règle sur les mutés et étrangers : ne peuvent figurer sur la FDME que 5 licences autres que A et UEA.

➤ **13. FEUILLE DE MATCH**

13.1 Se référer à l'article 4 des règlements généraux des compétitions régionales.

➤ **14. SURCLASSEMENTS**

14.1 Joueurs et joueuses surclassé(e)s

La Coupe de Normandie est une épreuve régionale, conformément au règlement de la Coupe de France **régionale** Masculine et Féminine (article 15), les joueurs de 16 ans ou les joueuses de 15

ou 16 ans dont **le sur classement régional** ne sera pas validé dans GestHand la veille du match, ne pourront pas participer à la Coupe de Normandie sous peine de match perdu par pénalité.

➤ **15. LITIGES**

15.1 Toute réclamation doit être formulée dans les formes prescrites par les règlements généraux de la FFHB.

15.2 L'examen des litiges est assuré par la Commission des Réclamations et Litiges de la Ligue de Normandie

➤ **16. CAS NON PREVUS**

16.1 Les cas non prévus au présent règlement sont de la compétence de la COC.

Patrick DEMAIRE

Président de la C.O.C

